

- Un objectif distinct et ambitieux en matière d'écosystèmes pour 2050, et des cibles en matière de restauration et connectivité des écosystèmes dégradés à l'échelle mondiale, et de durabilité des écosystèmes gérés dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes.
- Une intensification de la conservation des espèces grâce à un objectif distinct et ambitieux en matière d'espèces pour 2050 et des cibles spécifiques visant à prévenir les extinctions, améliorer le statut des espèces sauvages et en garantir une utilisation sûre, légale et durable, soutenus par un Plan d'action mondial pour les espèces.
- Des références aux Solutions fondées sur la nature (SfN), telles que définies par l'UICN, dans les cibles pertinentes : les SfN peuvent offrir des avantages pour la biodiversité tout en relevant les défis sociétaux, et l'utilisation de la norme SfN peut faciliter l'intégration entre plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement (AME).
- L'intégration d'une Approche fondée sur les droits (AfD), de manière cohérente et complète, dans l'ensemble du Cadre.
- Une augmentation des ressources financières de toutes provenances à hauteur d'au moins 200 milliards de dollars par an, y compris grâce à des ressources financières nouvelles et supplémentaires, une augmentation des flux financiers internationaux pour la conservation afin qu'ils correspondent à la part de l'empreinte mondiale sur la biodiversité liée au commerce international (actuellement d'environ 30%), la mobilisation de financements privés et une meilleure mobilisation des ressources nationales.
- Une évaluation et réorientation de toute l'aide internationale, afin de s'assurer que celle-ci ne nuise pas à la nature.
- L'élimination, la réorientation et la réduction des subventions nuisibles à la nature à hauteur d'au moins 500 milliards de dollars par an.

[\(CDB/WG2020/3/3\)](#)

Ce document de position présente les commentaires et recommandations supplémentaires de l'UICN sur les éléments de la

calendrier défini pour les cibles d'action. Cependant, il est entendu que des actions de gestion active seront nécessaires de façon continue pour assurer la conservation des espèces

résultats négatifs imprévus ou les abus, et d'aider les agences de financement, les décideurs et autres parties prenantes à évaluer l'efficacité de mise en œuvre des SfN.

La gestion durable dans le contexte de cette cible est trop générale et pourrait conduire à des compromis ne contribuant pas à de meilleures Solutions fondées sur la nature et à l'amélioration de la biodiversité.

Une terminologie plus spécifique est proposée ci-après (en **gras**) :

*Gérer durablement toutes les zones agricoles, aquacoles et forestières, **en utilisant des approches agro-écologiques, régénératives et autres approches écologiquement durables reconnues, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité et à l'augmentation de la productivité et de la résilience de ces systèmes de production.***

Le maintien et l'amélioration des contributions de la nature aux personnes dépendent du maintien et de l'amélioration de la santé et de l'intégrité des écosystèmes naturels et

i
i3 (l) (ant10.542i)-8.9 (t)-1.11.1 (urdes)-8.1g(e)-12r8 (o)0.6 T.3 l

toute l'aide internationale, afin de s'assurer que celle-ci ne nuise pas à la nature, sont justifiées.

L'UICN suggère donc la formulation suivante, plus courte, pour la cible 19 :

*Augmenter les ressources financières de toutes provenances à hauteur d'au moins 200 milliards de dollars par an, y compris par des ressources financières nouvelles, supplémentaires et efficaces, **en augmentant les flux financiers internationaux vers les pays en développement d'au moins 60 milliards de dollars par an**, en mobilisant les financements privés et en augmentant la mobilisation des ressources nationales.*

L'UICN soutient l'inclusion des conflits homme-faune sauvage dans le cadre, ceux-ci constituant un problème écologique et social mondial de plus en plus critique et complexe. Nous proposons donc la formulation suivante pour une cible supplémentaire :

Veiller à ce que les conflits et la coexistence entre l'homme et la faune sauvage soient gérés efficacement grâce à des processus inclusifs, holistiques et collaboratifs profitant à la fois aux personnes et à la faune sauvage.

En outre, l'UICN appelle les Parties à considérer la nouvelle cible d'égalité hommes-femmes proposée par le CBD Women's Caucus¹⁰.

L'UICN suggère que les indicateurs (principaux, composants et complémentaires) soient liés aux obligations de notification des Parties et

(
)

L'UICN soutient la demande d'évaluation et de

contributions de nombreux acteurs, en particulier